

Modèle de déclaration de créance au Fonds d'aide médicale urgente

Annexe à l'arrêté royal du 22/05/1965 déterminant les modalités de l'intervention du Fonds d'aide médicale urgente en exécution de la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente, modifié par l'arrêté royal du 27/02/2019

Déclaration de créance

au

Fonds d'Aide Médicale Urgente

Association sans but lucratif agréé par Arrêté royal du 7 mai 1965 - Square de Meeûs 29 - B-1000 Bruxelles

(AR 22 mai 1965 déterminant les modalités de l'intervention du FAMU)

DONNÉES SERVICE AMBULANCIER :

- (1) NUMÉRO D'ENTREPRISE:
- (2) NOM:
- (3) NUMÉRO DE SERVICE:

DONNÉES INTERVENTION :

- (4) NUMÉRO D'INTERVENTION DÉLIVRÉ PAR LE CENTRE 112:
- (5) NOM DE PERMANENCE RÉQUISITIONNÉ PAR LE CENTRE 112:
- (6) DATE ET HEURE DE L'ALERTE DE LA PERMANENCE DÉLIVRÉES PAR LE CENTRE 112 :
- (7) RUE:
- (8) NUMÉRO:
- (9) BOITE:
- (10) COMMUNE:
- (11) CODE POSTAL:
- (12) DESCRIPTION DU SITE D'INTERVENTION (À DÉFAUT D'ADRESSE) :
INTERVENTION AVEC TRANSPORT
- (13) DATE ET HEURE D'ARRIVÉE AU SITE DE L'HÔPITAL DÉLIVRÉES PAR LE CENTRE 112:
INTERVENTION SANS TRANSPORT AVEC CONTACT PATIENT (COCHER LA CASE QUI CONVIENT)
- (14) DÉCÉDÉ
- (15) TRAITÉ SUR PLACE

DONNÉES PATIENT :

- (16) NOM:
- (17) PRÉNOM:
- (18) NUMÉRO DE FICHE AMBUREG :
ADRESSE PATIENT (À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI DIFFÉRENTE DU LIEU D'INTERVENTION):
- (19) RUE:
- (20) NUMÉRO:
- (21) BOITE:
- (22) COMMUNE:
- (23) CODE POSTAL:
- (24) PAYS:
- (25) DATE DE NAISSANCE:
- (26) NUMÉRO REGISTRE NATIONAL OU REGISTRE BIS:
- (27) LANGUE: FR NL DE ANG

DONNÉES FACTURATION :

- (28) NUMÉRO FACTURE:
- (29) COMMUNICATION STRUCTURÉE ÉVENTUELLE À UTILISER PAR LE FAMU:
- (30) DATE DERNIER PAIEMENT PARTIEL ÉVENTUEL :
- (31) MONTANT TOTAL PAIEMENT(S) PARTIEL(S) ÉVENTUEL(S) :
- (32) PLAN DE PAIEMENT ACCORDE : OUI/NON (SI OUI, ANNEXE 3)

DONNÉES DÉCLARANT :

- (33) NOM DU RESPONSABLE DU SERVICE D'AMBULANCIER:
(34) DATE:
(35) SIGNATURE:

Annexes obligatoires:

- 1° une copie de la facture,
- 2° une copie du bordereau d'expédition du rappel recommandé ou -si application de l'art 8 al2 de la loi du 08/07/1964- une attestation du registre national/registre bis ou d'huissier,
- 3° une copie du plan de paiement.